

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration CCAS**

### **4 novembre 2025**

#### **Membres présents :**

Mmes JACOB, BENACEUR, DESCOMBES, JULIEN, LEDY, LEPRETRE –  
Mr BERGERET, LICHANI, MAHUEL, TATU.

#### **Membres excusés :**

Mme BIOSA (a donné pouvoir à Mr MAHUEL), FLAMAND (a donné pouvoir à Mme LEDY), LAVEIX (a donné pouvoir à Mme JACOB) -  
Mrs PRONCHERY, DEROT (a donné pouvoir à Mme BENACEUR), FOREST.

#### **Appréciation du quorum :**

- Jusqu'au point 2 de l'ODJ : 9 membres présents/17 : 13 voix (4 pouvoirs)
- A partir du point 3, arrivée de Monsieur BERGERET : 10 membres présents/17 : 14 voix (4 pouvoirs)

Madame JACOB souhaite ajouter à l'Ordre du Jour un point sur la continuité des missions du CCAS, en période de renouvellement de mandat.

Les membres présents approuvent le nouvel ordre du jour

#### **Déroulé de la séance**

##### **1) Maintien des missions du CCAS entre 2 mandats**

Afin de permettre la continuité des missions du CCAS, notamment l'octroi des aides facultatives, l'article R.123-10 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) stipule :

Le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois après son installation pour élire les nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS. Pendant ce délai :

Le CA sortant reste en fonction jusqu'à l'élection du nouveau CA.

Il conserve toutes ses compétences, y compris pour voter les aides financières facultatives.

Le mandat des membres élus prend fin dès l'élection des nouveaux membres, ou au plus tard à l'issue du délai de deux mois.

Ainsi, afin de pouvoir répondre aux demandes de secours, le CA actuel pourra être convoqué pour les séances d'avril et mai 2025.

##### **2) Procès-verbal et compte rendu de la séance du 7 octobre 2025**

Le procès-verbal du CA et le compte rendu de la commission d'attribution ont été validés à l'unanimité.

##### **3) Point sur les aides CCAS d'octobre 2025.**

Présentation ci-jointe.

##### **4) Examens des demandes d'Aides Financières.**

- Une demande de secours (mobilité).

La commission a accordé 500€.

- Deux premières demandes de Soutien Financier Retraité.  
La commission a accordé 600€ répartis sur 3 mois.

Compte rendu distinct, réservé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

### **5) Colis des ainés 2025.**

Présentation et visuels ci-joint.

### **6) Questions diverses.**

Néant

**Prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS –  
Mardi 2 décembre 2025 à 18h15  
Salle des Adjoints**

Monique JACOB,  
Vice-Présidente du CCAS

Brigitte JULIEN,  
Secrétaire du CCAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte JULIEN".